



# problème de logement non conforme et travaux non effectués 1

Par baalors, le 16/01/2013 à 11:33

Bonjour,

je me permets de vous contacter pour un problème que nous avons avec les propriétaires. Nous louons depuis Octobre 2010, et jusqu'en octobre 2013 (bail de 3ans) une maison de 110m<sup>2</sup> qui se trouve au sein d'une entreprise dont les propriétaires ont fait l'acquisition sans jamais avoir occupé la dite maison. Celle-ci est adossée à un hangar avec pour toiture commune du fibro-ciment. La cour est commune à l'entreprise, à la maison, et à un studio situé derrière la maison et le hangar.

Lorsque nous avons signé le bail, les travaux étaient encore en cours: installation d'un escalier, comblement des fenêtres donnant à l'intérieur du hangar. Lorsque nous avons emménagé, nous avons eu la mauvaise surprise de voir l'escalier non fini (sans gardes-corps ni e rambardes). Le signalant au bailleur, ce dernier nous a prié de bien vouloir l'excuser, l'artisan en charge de cet escalier s'étant absenter. Etant de bonne fois, et ayant de bonnes relations avec eux, nous avons patienter. Deux semaines plus tard, les volets déroulants du rez-de-chaussée sont tombés hors d'usage. Le signalant aux propriétaires, ceux-ci nous répondent que "c'est pas grave si ils ne ferment pas" et qu'au pire ils font revenir "le gars" puisque c'est lui qui fait aussi l'escalier qu'il n'a pas terminé. Leur solution adoptée est donc de bloquer ces volets. Lorsque un mois plus tard (décembre 2010) nous leur signalons à nouveau ces deux inconconvénients, ils nous apprennent que l'artisan ne donne plus signe de vie, qu'il est en instance de divorce et qu'il ne reviendra pas (je pense qu'ils ont fait faire tout ça "au noir"). En janvier, ma femme, tombe dans cet escalier sans rambarde. Il a fallu insister pour qu'ils trouvent une solution mais sans encore une fois finir l'escalier. Les conséquences de cette chute ont été catastrophique (pertes d'un bébé et dents cassées). Des coûts médicaux estimés à 5000 euros dont 1500 à notre charge ont été engendrés sans preuve que ce soit en rapport avec cette chute. Une seconde chute a eu lieu il y a un an, malgré tout ils ne font pas les travaux.

Des fuites d'eau au plafond sont récurrentes dans notre chambre. Ils ne veulent pas faire les travaux et pourtant ils viennent de mettre en vente sans nous avertir.

L'état de leur maison s'est dégradé en raison des travaux non effectués (humidité au niveau des velux et dans la salle d'eau sans VMC).

Que pouvons nous faire contre eux, sachant que ma femme a peur d'une réaction violente de leur part?